

Fiche 1

Principes mis en œuvre dans le plan national

L'exposition prolongée à une température extérieure élevée est susceptible d'entraîner de graves complications chez les êtres humains. Les facteurs de plus grande fragilité vis-à-vis de ce risque sont les âges extrêmes, les pathologies préexistantes, une activité physique intense et un habitat non adapté.

L'objectif du plan national canicule est de définir des actions de prévention et de gestion afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

Organisation de la réponse autour de quatre axes :

Axe 1 : Prévenir les effets d'une canicule

Le dispositif de prévention consiste à prévenir et anticiper les effets d'une éventuelle canicule de manière adaptée aux différentes catégories de populations identifiées et notamment les personnes à risque :

- pour les populations isolées et à risque, il convient de s'assurer de la mise en place d'actions d'identification de ces personnes et de mobilisation des services et associations pour une meilleure solidarité sur le territoire ;
- pour les personnes en situation de précarité et sans abri, il convient notamment de s'assurer de la disponibilité de places d'hébergement et d'accueil de jour, de la mobilisation d'équipes mobiles ou de tout autre dispositif de veille sociale ;
- pour les jeunes enfants, il convient de rappeler aux gestionnaires de structures pour enfants les recommandations d'actions nécessaires pour assurer le rafraîchissement des enfants et nourrissons ;
- pour les travailleurs, il convient de s'assurer de la mise en œuvre de mesures permettant de limiter les effets des épisodes caniculaires sur les conditions d'exécution des tâches ;
- pour les personnes à risque en établissements, les établissements médico-sociaux doivent s'assurer de la mise en place de plans bleus, de pièces rafraîchies et de mise à disposition de dossiers de liaisons d'urgence. Les établissements de santé doivent, quant à eux, s'assurer de l'organisation et de la permanence des soins ;
- pour le grand public, il s'agit de rappeler les conséquences sanitaires d'une canicule pour sensibiliser et protéger la population via des actions de communication.

Axe 2 : Protéger les populations par la mise en place de mesures de gestion

La vigilance météorologique est matérialisée par une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour (à 6 heures et 16 heures). Cette vigilance est déclinée par département. Les quatre niveaux de couleur traduisent l'intensité du risque de canicule auquel la population sera exposée pour les prochaines 24 heures : vert, jaune, orange et rouge. La définition des différents niveaux du PNC se réfère aux couleurs de la vigilance météorologique.



Une probabilité élevée d'atteinte ou de dépassement simultané des seuils par les indicateurs bio-météorologiques (IBM min et max sur le site extranet de Météo-France) pour le département constitue le critère de base de prévision d'une canicule. Cette information est complétée par l'analyse d'indicateurs plus qualitatifs (intensité et durée de la vague de chaleur, humidité de l'air) et de l'expertise de Météo-France.

Les mesures de gestion sont adaptées au niveau de la vigilance météorologique (avertissement, alerte, mobilisation maximale), compte tenu du contexte local infra-départemental, notamment au vu des différences climatiques, d'urbanisation ou de population.

Axe 3 : Informer et communiquer

Des actions de communication spécifiques sont mises en place du 1^{er} juin au 31 août. Ce dispositif de communication visant à sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires d'une canicule se décompose selon les quatre niveaux du PNC. Les outils de ce dispositif (dépliants, affichettes, modèles de communiqués de presse, spots...) sont disponibles dans le kit de communication canicule actualisé chaque année et mis à disposition des communicants des ARS et des préfetures, en format électronique.

Au niveau du département, la communication se décline entre la prévention, et la communication en situation d'urgence.

Axe 4 : Capitaliser les expériences

Un Comité de Suivi et d'Évaluation du PNC (CSEP) est réuni deux fois par an : avant la saison estivale, pour présenter le PNC qui sera décliné localement et, en fin de saison, pour analyser les événements survenus sur cette période et procéder à une évaluation du plan national.

